

publics



Pendant longtemps, l'exécution de la commande publique a nourri une vive controverse, dont les échos ont retenti dans toute la République. A l'origine, un flot de critiques, d'accusations et de dénonciations émanant presque toujours des promoteurs de PME locales, qui se plaignaient de ne recevoir que la portion congrue des marchés publics, quand ils ne parlaient pas tout simplement de mise à l'écart. Les entreprises en voulaient pour preuve de leur marginalisation les difficultés d'accès aux marchés de l'Etat, accusé au passage de faire la part belle aux multinationales et aux grandes entreprises étrangères. Cette option, à les en croire, était de nature à étrangler les entreprises locales.

Si les plaintes des PME locales n'étaient pas dénuées de pertinence, pour autant ces mêmes PME n'étaient pas exemptes de tout reproche. Les faiblesses et les choix managériaux de leurs promoteurs n'étaient moins source de leur déficit de performance et par ricochet de compétitivité.

Mais le chef de l'Etat, dans son ambition d'émergence pour le Gabon, a bien mesuré la nécessité de concilier les impératifs d'efficacité dans l'exécution de la commande publique et de promotion des PME locales, au regard du poids de la commande publique qui représente une opportunité de plusieurs centaines de milliards de francs CFA chaque année et du potentiel de création d'emplois et de richesse de ces PME. Ce qui pourrait constituer un formidable levier de développement et de compétitivité tout en contribuant à l'élargissement du tissu entrepreneurial gabonais.

Aussi en septembre 2011, lors du Conseil des Ministres délocalisé de Franceville, le Chef de l'Etat a-t-il engagé le Gabon

dans une voie de réformes qui ont permis aujourd'hui de hisser son processus de passation des marchés publics au niveau des standards internationaux. Entre les gains de temps réalisés sur le lancement des appels d'offres, les économies dans la qualité de la dépense et le soutien apporté aux PME gabonaises à travers des mesures incitatives, le système, aujourd'hui, se soumet à l'épreuve du terrain.

La mue touche davantage cet organe de contrôle qui, à la faveur de la fusion des services en janvier 2015, est devenu pour les besoins de célérité la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP), qui englobe désormais les anciennes Direction Générale du Contrôle des Ressources et des Charges Publiques, des Marchés publics et du Budget.

La nouvelle donne de la commande publique accorde la priorité aux PME locales. Au sein de la DGBFIP, le Pôle Marchés Publics s'est mis en ordre de bataille pour renforcer les capacités des PME dans la participation aux appels d'offres et leur donner les clés de la performance au jeu de la concurrence, qui demeure une règle sacrée. Ce processus de renforcement des capacités de 200 PME qui a eu lieu du 11 au 12 mars 2016 à la Chambre de Commerce, a permis à un plus grand nombre de PME de se ruer vers la commande publique, mue plus que jamais par l'exigence de qualité de la dépense publique. Surtout que dans ce vaste chantier des réformes des marchés publics, la régulation en est le moteur. La commande publique s'exécute donc sous le regard inquisiteur de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, le gendarme qui veille au respect de l'équité et de la déontologie en sanctionnant si nécessaire, les irrégularités constatées. ■